



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vigny

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 29 avril 2014 à 20h30

Le mardi vingt-neuf avril deux mille quatorze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni en mairie, à vingt heures trente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy PARIS, Maire.

Présents : Monsieur PARIS Guy, Madame BOUDIN Aline, Monsieur PAPILLON Dominique, Madame BILLARD Sandrine, Monsieur BEZARD Alain, Madame CRUBLE Isabelle, Monsieur DEVAUCHELLE Daniel, Madame SELLA-AGNESE Odile, Monsieur RICORDEAU Régis, Madame PILARDEAU Virginie, Monsieur LINZA Paul, Monsieur MOTTIER Eric, Madame CRECY Annick.

Absents excusés :

Madame DEREMETZ Aurélie, pouvoir à Monsieur RICORDEAU Régis
Monsieur OLIVIER Franck, pouvoir à Monsieur MOTTIER Eric

Soit, sur quinze membres en exercice, 13 présents.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq.

Madame BOUDIN Aline est élue Secrétaire de séance.

Guy PARIS demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- la demande de subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point.

Le procès-verbal du 10 avril 2014 est adopté à la majorité (3 voix contre : E. MOTTIER, A. CRECY, F. OLIVIER).

M. MOTTIER Eric précise que le débat sur les questions diverses n'a pas été retranscrit entièrement dans le compte-rendu.

M. le Maire rappelle que le compte-rendu résume le déroulement des séances mais ne retranscrit pas mot à mot les débats. Le conseil règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les dossiers sont examinés en détail au sein des commissions et sont exposés ensuite en séance du conseil pour prendre une décision et ensuite procéder à un vote.

N° 2014CM2904N1 : Vote du compte administratif 2013

Point présenté par Guy PARIS

M. le Maire, présente aux membres le compte administratif 2013, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Vigny et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :	
Excédent 2012 reporté :	165 866,47 €
Recettes 2013 :	855 325,49 €
Dépenses 2013 :	780 707,56 €
Excédent 2013 :	240 484,40 €
Section d'investissement	
Déficit 2012 reporté :	62 892,83 €
Dépenses 2013 :	366 289,19 €
Recettes 2013 :	261 162,18 €
Déficit 2013 :	168 019,84 €
Soit un excédent global de clôture 2013 :	72 464,56 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-14,
Considérant la désignation de M. Dominique PAPILLON en tant que président de séance pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **avec 11 voix pour et 3 abstentions (E. MOTTIER, A. CRECY, F. OLIVIER)**

APPROUVE le compte administratif 2013, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Vigny.

N° 2014CM2904N2 : Approbation du compte de gestion 2013

Point présenté par Guy PARIS

M. le Maire, présente aux membres le compte de gestion 2013 établi par le receveur de la trésorerie de Vigny, conforme au compte administratif 2013 de la commune et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :	
Excédent 2012 reporté :	165 866,47 €
Recettes 2013 :	855 325,49 €
Dépenses 2013 :	780 707,56 €
Excédent 2013 :	240 484,40 €
Section d'investissement	
Déficit 2012 reporté :	62 892,83 €
Dépenses 2013 :	366 289,19 €
Recettes 2013 :	261 162,18 €
Déficit 2013 :	168 019,84 €
Soit un excédent global de clôture 2013 :	72 464,56 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **avec 12 voix pour et 3 abstentions (E. MOTTIER, A. CRECY, F. OLIVIER)**

APPROUVE le compte de gestion 2013, établi par le receveur de la trésorerie de Vigny, conforme au compte administratif de la commune.

N° 2014CM2904N3 : Vote des subventions communales aux associations

Point présenté par Sandrine BILLARD

Sandrine BILLARD, Adjointe au maire chargée de la Vie associative, informe les membres du conseil municipal que la commission des finances a examiné les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à la majorité,**

DECIDE de verser les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2014 conformément aux propositions faites par la commission des finances et détaillées ci-après :

		Pour/ Contre/ Abst.		
Gymnastique volontaire	300 €	14	0	1
Comité d'Animation de Sagy	300 €	15	0	0
Tennis Club de Sagy	800 €	15	0	0
Association Sportive du Vexin	300 €	15	0	0
Amicale des Anciens Combattants	500 €	15	0	0
Les Moissonneurs	350 €	14	0	1
La Gaule de Sagy	500 €	15	0	0
Le Petit Journal de Sagy	500 €	11	0	4
Marelle et Baskets	5 500 €	15	0	0
Marelle et Baskets – Printemps	1 500 €	15	0	0
Marelle et Baskets – Automne Toussaint	1 500 €	15	0	0
Marelle et Baskets (reliquat 2011)	1 500 €	15	0	0
Union Jeep Vexin	1 000 €	15	0	0
Assoc. Sport. et Socio Cult. Ecole de Sagy	400 €	15	0	0
Assoc. des Parents Rep. les Ecoles de Sagy	250 €	15	0	0
Syndicat des propriétaires de Chasse	300 €	15	0	0
Les Copains de Sagy	500 €	14	0	1
Yogattitude	200 €	15	0	0
Amicale du Perso. Communal de Sagy	4 000 €	15	0	0
	20 200 €			

N° 2014CM2904N4 : Vote du Budget Primitif 2014

Point présenté par Guy PARIS

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE de voter le budget primitif 2014 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	219 660,00 €
012 – Charges de personnel	339 500,00 €
014 – Prélèvement GIR	115 100,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	98 801,26 €
66 – Charges financières	22 348,06 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
022 – Dépenses imprévues	43 537,57 €
023 – Virement à la section d'investissement	86 290,17 €
	925 237,06€

Recettes :

002 – Excédent reporté	42 368,66 €
013- Atténuations de charges	500,00 €
70 – Produit des services	87 524,66 €
73 – Impôts et taxes	469 660,00 €
74 – Dotations et participations	238 053,74 €
75 – Autres produits de gestion courante	39 600,00 €
76 – Produits financiers	30,00 €
77 – Produits exceptionnels	47 500,00 €
	925 237,06 €

Section d'investissement :**Dépenses :**

001 – Déficit antérieur reporté	168 019,84 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Remboursement d'emprunt	76 897,60 €
20 – Immobilisations incorporelles	2 300,00 €
21 – Immobilisations corporelles	25 996,08 €
RAR 2013	133 226,39 €
	406 439,91 €

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement	86 290,17 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	17 147,71 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	198 115,74 €
13 – Subventions d'investissement	1 755,80 €
16 – Emprunt	0,00 €
RAR 2013	103 130,49 €
	406 439,91 €

N° 2014CM2904N5 : Vote des taxes communales 2014

Point présenté par Guy PARIS

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2014, M. le Maire, présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, suite à l'application de la loi de finances 2014, et suite à la réunion de la commission des finances, propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales communales par rapport à l'année 2013.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas augmenter les taxes directes communales par rapport à l'année 2013.

	Année 2013	Année 2014
Taxe d'habitation	12,06 %	12,06 %
Foncier bâti	9,69 %	9,69 %
Foncier non bâti	38,12 %	38,12 %
CFE	13,09 %	13,09 %

N° 2014CM2904N6 : Désignation du « correspondant défense »

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courriel du Ministère de la Défense rappelant la désignation du « correspondant défense » suite aux élections municipales,
Considérant qu'il convient donc de désigner un « correspondant défense »,
Considérant la candidature de M. LINZA Paul et la candidature de M. DEVAUCHELLE Daniel comme suppléant,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ACCEPTE de désigner comme « correspondant défense », M. LINZA Paul et M. DEVAUCHELLE Daniel comme suppléant.

N° 2014CM2904N7 : Fixation des tarifs des photocopies

Point présenté par Guy PARIS

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 prévoit que l'administration peut exiger le paiement de frais correspondant au coût de reproduction d'un document administratif, incluant le coût du support et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé, plafonné par l'arrêté du 1er octobre 2001 à :

- o 0,18 € par photocopie de format A4, en impression noir et blanc ;
- o 1,83 € pour une disquette ;
- o 2,75 € pour un cédérom.

M. le Maire propose que, pour toute autre copie de document, les frais mis à la charge de la personne qui en demande la reproduction soient facturés comme suit :

A4 recto noir et blanc	0,20 €
A4 recto verso noir et blanc	0,40 €
A4 recto couleur	0,40 €
A4 recto verso couleur	0,80 €
A3 recto noir et blanc	0,40 €
A3 recto verso noir et blanc	0,80 €
A3 recto couleur	0,50 €
A3 recto verso couleur	1 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE que la copie de documents, autres que les documents administratifs définis par l'article 35 du décret précité, soit facturée comme indiqués ci-après :

A4 recto noir et blanc	0,20 €
A4 recto verso noir et blanc	0,40 €
A4 recto couleur	0,40 €
A4 recto verso couleur	0,80 €
A3 recto noir et blanc	0,40 €
A3 recto verso noir et blanc	0,80 €
A3 recto couleur	0,50 €
A3 recto verso couleur	1 €

DECIDE pour les associations de Sagy, la gratuité des copies.

N° 2014CM2904N8 : Demande de subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au titre de l'année 2014

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le courrier du Préfet en date du 26 mars 2014 concernant l'appel à projets pour l'attribution de la D.E.T.R.,

Vu l'exposé de M. le Maire,
Considérant les catégories d'opérations éligibles,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour l'amélioration du cadre de vie.

Mme Annick CRECY demande si la commune a déjà demandé à renégocier les taux des emprunts en cours.

M. le Maire précise que la démarche a été faite il y a environ 3 ans et que l'étude des dossiers a démontré que les pénalités seraient égales voire supérieures à l'économie éventuellement dégagée.

M. le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014. Le tableau des permanences va être envoyé aux conseillers pour qu'ils puissent indiquer leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

M. le Maire propose aux membres du conseil une réunion de travail le vendredi 16 mai 2014, à 18h30, pour étudier les candidatures des membres extérieurs pour la composition des comités consultatifs.

M. Eric MOTTIER précise que M. Franck OLIVIER, qui n'a pas pu être là ce soir, en raison d'obligations professionnelles le mardi soir, s'est étonné de voir que les réunions des deux commissions dont il faisait partie se déroulaient le mardi soir. Il demande à ce que ses contraintes professionnelles puissent être prises en compte pour les prochaines réunions.

M. le Maire rappelle que de nombreuses réunions ont dues être programmées ces derniers jours en raison des échéances budgétaires et qu'en raison des vacances scolaires et des jours fériés, il a été compliqué de trouver des créneaux qui pourraient satisfaire tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PARIS clôt la séance à 21H50.

Fait à Sagy
Le **05 MAI 2014**
Le Maire,


Guy PARIS

